

Nombre de Membres

Afférents au Conseil : 13

Présents : 8

Ayant pris part à la décision : 13

Séance du 16 DECEMBRE 2024

N° D2024_061

L'an deux mil vingt-quatre et le seize décembre à 19 heures 30 minutes, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Bernard REY, Maire.

Etaient présents : M. Bernard REY, Maire, Mmes Emmanuelle CARGNELLI, Brigitte FROMONT, M. Frédéric VIENOT, Adjoints au Maire.

Mme Claire ANDRIEUX, MM Jean-Pierre KLEIN, Jean-Claude LAMBERT, Jean-Pierre PILLON, Conseillers municipaux.

Absent(s) excusé(s): M. F. PATIN (pouvoir donné M. J-C LAMBERT) M. M. SOLFOROSI (pouvoir donné à Mme E. CARGNELLI) Mme S. CHASSAGNE (pouvoir donné à M. F. VIENOT) Mme F. POINTON-SCHOENAUER (pouvoir donné à M. Bernard REY) Caroline PFLIEGER-LEGOUGE (pouvoir donné à M. J-P PILLON)

Secrétaire de séance : Mme Claire ANDRIEUX

Date de la convocation : 10 décembre 2024

Date de l'affichage : 10 décembre 2024

OBJET : MODIFICATION DE LA COMMISSION MUNICIPALE PARTICIPATION CITOYENNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que M. Marc SOLFOROSI, adjoint au maire, s'est vu confier par arrêté municipal, la délégation relative à la participation citoyenne, auparavant confiée à M. Frédéric VIENOT.

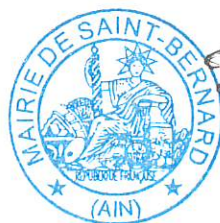
Il est proposé au conseil municipal de modifier la composition de la commission communale participation citoyenne, pour que M. Marc SOLFOROSI soit désigné vice-président de la commission, en lieu et place de M. Frédéric VIENOT.


Considérant que la composition de la commission communale doit être revue,

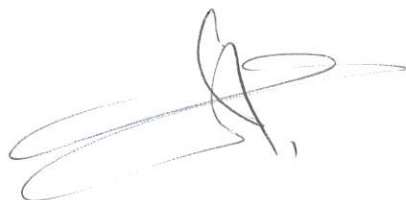
Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité, décide d'établir la liste des membres de la commission communale participation citoyenne comme suit :

Nom de la commission	Membres
COMMISSION PARTICIPATION CITOYENNE	M. Marc SOLFOROSI (vice-président) M. Frédéric VIENOT, M. Florent PATIN, M. Jean-Claude LAMBERT, Mme Frédérique POINTON-SCHOENAUER, Mme Emmanuelle CARGNELLI, Mme Caroline PFLIEGER-LEGOUGE, M. Jean-Pierre PILLON, et les référents voisins vigilants

Ainsi fait et délibéré ce jour
Le Maire, Bernard REY




Le secrétaire de séance
Mme Claire ANDRIEUX



Certifié exécutoire
après réception en Préfecture le
et publication ou notification du 18/12/2024